



CONSEIL de QUARTIER BEG LEGUER – SERVEL

Réunion publique du 18 juin 2014 - 20h30 – salle Fougère

Etaient présents :

- une trentaine d'habitants et le bureau présidé par Florence BONNAUD
- la municipalité : Christian MEHEUST élu-référent; Anaïs ALASSEUR, chargée de mission pour les conseils de quartier – Alan LE DIVERES directeur adjoint des Services Techniques

L'ordre du jour est le suivant :

1. —Projet de salle de Quartier à Serval
2. —Questions diverses

Etat d'avancement du projet de maison de quartier , présenté par Alan DIVERRES

Depuis le dernier conseil de quartier, le projet a subi de légers retards et en est actuellement à l'état ***d'avant-projet définitif***. Le permis de construire est désormais prêt à être déposé, et le sera effectivement fin juin. Le site étant en zone protégée, il faut compter environ 6 mois avant l'obtention définitive. Ceci nous conduit à espérer le démarrage du chantier en début 2015, pour une livraison début 2016.

Rappelons les caractéristiques générales du Bâtiment : bâtiment de plain-pied composé de 3 modules principaux avec des toits en pente (40°) reliés par des surfaces couvertes en toit terrasse. L'orientation sera Nord Sud, donc parallèle au bâtiment de la mairie annexe. Entre celle-ci et le nouveau bâtiment, une place publique piétonne sera aménagée, bénéficiant des gros arbres qui seront préservés. Coté rue du Calvaire des éléments de muret marqueront la délimitation. Coté Sud, la place sera reliée au parking prévu pour 45 emplacements en lieu et place des préfabriqués actuels.

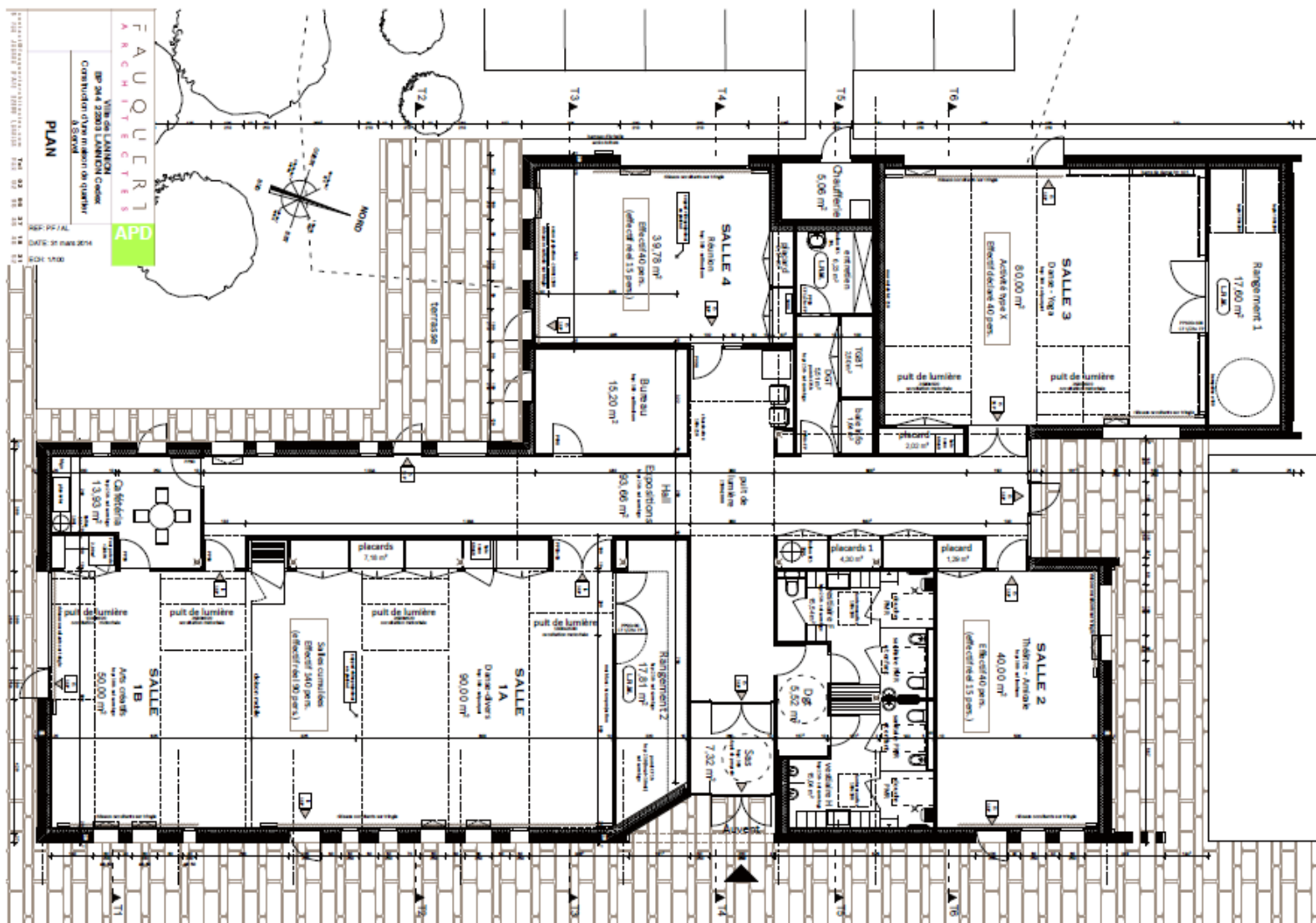
La surface totale sera de 540 m²

Les modifications concernent la disposition intérieure des salles, l'aspect extérieur restant inchangé.

Cinq salles sont prévues :

- Salles 1A et 1B : Une grande salle de 140 m² modulable en 90 + 50, avec une cloison amovible insonorisée; le sol sera en plancher traditionnel (lambourdes – isolant phonique – essence de bois type chêne ou autre bois dur) pour la partie de 90m² et en sol dur (carrelage ou autre) pour la partie 50m². Un vidéoprojecteur y est prévu.
- Salle 2 : Une salle de 40 m² avec vidéoprojecteur ;
- Salle 3 : Une salle de 80m² traitée en parquet ;
- Salle 4 : Une salle de 40 m² traitées en sol dur
- Les salles seront déplafonnées pour bénéficier du volume sous toiture (confort et acoustique)

- Les autres espaces sont un bureau à usage mutualisé, un office de 15m² en relation directe avec la partie sol dur de la grande salle, et une terrasse de 40 m² accessible par une grande baie vitrée à l’Ouest
- L’entrée principale sera coté place publique, avec un cheminement aménagé depuis le parking ; Un accès de service sera disponible coté Ouest avec quelques places de stationnement ;
- Les sanitaires seront accessibles par le hall d’entrée ;



- Les façades coté place recevront un parement de pierre ; les toitures seront en zinc, sinon ardoise ;
- Une ventilation double flux sera installée, avec modulation salle par salle ;
- Le chauffage devrait se faire par une chaudière à gaz de ville ; à ce stade il n’est pas prévu de panneau solaire thermique vu le faible besoin en eau chaude sanitaire.

En termes de budget, l’aménagement de la place et des parkings est sur un budget distinct de celui du bâtiment. Mais la réalisation sera coordonnée.

Questions sur la future maison de quartier

2.1. Horaires d’accès: Les salles seront-elles accessibles à un groupe d’habitants ? Est-il prévu des tranches horaires disponibles à cet effet ?

Réponse : OUI, par exemple la salle N°4 de 40m²

2.2. Accès en vélos : Il est suggéré de prévoir un abri vélo sécurisé, et un emplacement pour vélo électrique, qui servirait également pour l'arrêt de bus tout proche

2.3. Type de Chauffage : Chauffage au gaz. Réglementation Bâtiment BBC (basse consommation)

2.4 Acoustique : Alan DIVERRES signale qu'une étude acoustique vis-à-vis des voisins est prévue

Questions diverses

3.1 L'ensemble « La Mise au tombeau » attend toujours d'être remis en état dans l'église. En principe c'est la municipalité qui devait s'en charger.

3.2 Problème d'entretien du chemin menant à la fontaine des Cinq Plaies : dégradation suite au ruissellement des eaux de pluie depuis la route ; Ce chemin devant être utilisé pour les visites guidées de l'ARSAAT, un minimum de réfection serait bienvenu.

3.3 Toujours le problème récurrent de la vitesse excessive des voitures dans le bourg. Tous les habitants sont concernés. Demande pour réduire la vitesse à 50 Km/h en agglomération route de Trébeurden, dès l'arrivée sur Servel à hauteur des pépinières Lepage ; panneau 50 au lieu de 70, et à l'occasion du réaménagement du bourg, réflexion sur une zone à 30 Km/h dans le bourg ancien.

3.4 A quand le réaménagement du Bourg ? Après Buhulien, serait-ce venu le tour de Servel ? Christian MEHEUST confirme que le projet est bien prévu dans 2 ou 3 ans, après la salle de Quartier, mais une réflexion d'ensemble est à prévoir.

3.5 Rue Pierre Bourdelle (le Roudour), un problème de trottoir mal configuré est signalé. Egalement dans la même rue problèmes d'herbes folles non fauchées. Déplacement éventuel du bureau pour voir le problème.

3.6 Dégradations à l'école pendant les vacances. Suggestion de Florence BONNAUD : Pourrait-on ouvrir le stade quand il n'est pas utilisé ? Yves LE BARZIC répond que oui, on peut l'ouvrir aux jeunes, mais à condition que le stade soit surveillé par un adulte responsable (parent). Un autre terrain totalement ouvert et presque toujours libre se trouve près du nouveau complexe de tennis. Les jeunes pourraient s'y rendre à pied ou en vélo, à condition d'aménager le carrefour de Servel en passages piétons.

3.7 Problèmes de stationnement Route de Kervouric et Chemin de la Fontaine Saint-Pierre. Le bureau a reçu un courrier de riverains, non présents au conseil de quartier, signalant des problèmes de stationnement. Il semble que ce serait dû à un chantier de rénovation d'une maison, et que donc le problème n'est que temporaire. Suggestion : A régler à l'amiable avec les artisans si le problème subsiste.

3.8 Récrimination des personnes habitant / utilisant le chemin de Trohillo (derrière Alcatel) : il n'y a plus d'accotement suite aux travaux – croisement des véhicules très délicat car passage de camions – demande de remise en état.

3.9 Les mêmes personnes signalent une dégradation du ruisseau suite à l'utilisation d'une zone de remblais qui aurait reçu des matériaux autres que des gravats neutres – Voir pour un constat sur place ;

Nota : si les deux points ci-dessus relèvent du Comité de quartier du Rhu / Kerhuel, assurer la transmission à qui de droit ;

3.10 Trégor Bicyclette rappelle que deux propositions ont déjà été faites : une pour les passages piétons sur le carrefour de Servel Kerpabu, et une sur l'aménagement d'une piste piéton /vélo le long de la route de contournement de l'aéroport (chemin de Ker ar Faout). Sur cette route, la vitesse est limitée à 70km/h pour tous les véhicules motorisés : est-il possible de prévoir une double limitation de vitesse, à savoir 70km/h pour les voitures et 50km/h pour les poids lourds et bus ?

3.11 Demande pour une publication sur le site web, page Servel Beg Leguer, d'un tableau récapitulatif de toutes les fiches de liaison (titres et statuts).

1.

2.

Suivi des fiches de Liaisons

4.1 : Chemin de Kervégan : Le débouché de cette rue sur l'axe Servel - Beg Leguer est toujours aussi dangereux pour les piétons. Une solution se profile, qui consisterait à créer un passage piétonnier par le nouveau lotissement, mais cela oblige la municipalité à acheter un petit bout de terrain. En attendant, il faudrait procéder à de légers travaux : marquage au sol, poteaux, passage piéton

4.2 Accès à la plage de Goaslagorn pour les personnes à mobilité réduite. La configuration du terrain des deux accès à la plage, côté sud (Restaurant) et Nord (côté Trébeurden) entrainera forcément des travaux qui peuvent s'avérer très coûteux. A priori c'est l'accès par le Nord qui serait effectué, avec si possible des places de stationnement réservées pour les personnes handicapées ainsi qu'une rampe d'accès à la plage. Voir avec le Conservatoire du Littoral, propriétaire du terrain, ainsi qu'avec la mairie de Trébeurden, puisqu'au-delà du Goaslagorn, la plage se situe sur la commune de Trébeurden. A noter qu'un bus adapté aux personnes à mobilité réduite, le « Bus Agglo Mobi », peut les amener au parking de la plage, mais pas plus loin.

4.3 : Carrefour du Penker, route de Trébeurden : Une étude d'aménagement est en cours, en relation avec le nouveau lotissement en face. Une des solutions consisterait à surélever la chaussée de la route départementale, de façon à ralentir la circulation.

4.4 Carrefour de Servel : En attendant un réaménagement plus lourd de ce carrefour, pourrait-on y tracer des passages piétons et y réduire la vitesse puisque nous sommes en agglomération (dérogation) de 70 à 50 km/h ?

4.5 Bas-côtés en stabilisés aménagés récemment :

◄—route de Beg-Léguer, du bourg jusqu'au stade : l'herbe y pousse et le chemin devient impraticable,

◄—route de Trébeurden : les automobilistes s'y arrêtent pour téléphoner et il s'est dégradé.

Suggestions : Changer de type de stabilisé, mettre des poteaux ou barrières entre le sentier et la route.

Appel à candidature au Bureau du C.Q :

Mme Agnès BLUNK ayant fait part de son souhait de se retirer du Bureau, un appel à candidatures a été effectué dans la salle. A ce jour, aucun volontaire ne s'est manifesté.